

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 32/2 (2005)

DOI: 10.11588/fr.2005.2.62100

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Hinsicht enttäuscht: Bei der Vorstellung der Beiträge hält er sich nicht an die im Inhaltsverzeichnis vorgegebene Reihenfolge; ein inhaltlich spannender, aber nur narrativer Aufsatz wird gar nicht erwähnt (BERCÉ); weder von der Zuordningsproblematik noch von dem »europäischen« Aspekt ist die Rede. Der potentielle Leser wird also das Inhaltsverzeichnis konsultieren müssen, um ihn interessierende Aufsätze herauszusuchen. Diese Vorarbeit kann ihm der Rezensent ein wenig erleichtern.

Der erste Teil des Sammelwerkes beginnt mit der Untersuchung »*Être „bon Français“ au temps des guerres de Religion: du citoyen au sujet*« (JOUANNA, S. 19–32). Ihr folgen die beiden Aufsätze »*Aix-en-Provence 1565: un mariage énigmatique*« (AUDISIO, S. 33–47) und »*Bossuet et la persécution des juifs par Philippe V le Long*« (LE BRUN, S. 49–57). Der folgende Beitrag behandelt »*Une rencontre en exil. Huguenots et juifs dans la République néerlandaise, 1685–1715*« (FUKS-MANSFELD, S. 59–76). Danach fällt der Blick auf das Frankreich von 1572, denn es geht um »*Louis Dorleans ou le massacre de la Saint-Barthélemy comme un „coup d'estat“*« (CROUZET, S. 77–99). Abschluß des ersten Teiles bilden die beiden Studien »*Le Refuge huguenot dans les Provinces-Unies. Orientation bibliographique*« (BOTS, S. 101–117) und »*L'âge des carrousels, nobiliaires et guerriers*« (BERCÉ, S. 119–127). Die Arbeiten von Yves-Marie Bercé und der holländischen Kollegen wurden schon erwähnt.

Am Anfang des sehr viel kürzeren zweiten Teils steht der Aufsatz »*Antiquité et vérité dans la controverse de Cameron*« (LAPLANCHE, S. 131–141), gefolgt von dem recht umfangreichen Beitrag »*La „grande chasse aux manuscrits“, la controverse eucharistique et Richard Simon*« (WOODBRIDGE, S. 143–175). Der zweite Teil endet mit der Studie »*Péché originel et responsabilité morale. Deux débats dans le calvinisme à la fin du XVII^e siècle*« (HEYD, S. 177–208). Die Aufsätze von Woodbridge und Heyd wurden ins Französische übersetzt.

Den dritten Teil eröffnet ein Aufsatz über »*La bibliothèque de Jean Hotman de Villiers (1636)*« (DESCIMON, S. 211–221). Der folgende, wiederum grenzüberschreitende Beitrag hat den Titel »*Entre Paris et La Haye: Frémont d'Ablancourt (1621–1693) réfugié*« (ZUBER, S. 223–230). Am Ende des Abschnitts stehen die zwei Untersuchungen »*Le protestantisme européen dans le livre de raison d'Étienne Borrelly, notaire royal à Nîmes sous Louis XIV*« (SAUZET, S. 231–240) und »*Le rire anticlérical dans la presse populaire révolutionnaire*« (S. ELYADA, 241–257). Der schon erwähnte »Postface« scheint noch zum dritten Teil zu gehören, schließt ihn aber endgültig ab.

Betrachtet man die Titel der 14 Aufsätze, erkennt man die Schwierigkeit, die Thematik durch übergreifende Klammerbeiträge zusammenzuhalten. Da es – nach Meinung des Rezensenten – aber nur um Allerweltsprobleme (»*Politische Konflikte*«, »*Religiöse Kontroversen*«) geht, ist ihr Fehlen leichter zu verschmerzen. Für die wissenschaftliche Auswertung des Bandes gibt es einen dreiteiligen Index, der Personen, Stichworte (»*notions*«) und Orte nennt. Überflüssig ist nicht nur die »*Liste des auteurs*« (S. 9); man fragt sich am Ende der Besprechung, warum die Autoren ihre hochinteressanten und sehr forschungintensiven Artikel nicht woanders publizierten, sondern für ein ziemlich überflüssiges Buch zur Verfügung stellten.

Ilja MIECK, Berlin

Matthias SCHNETTGER (Hg.), *Imperium Romanum – Irregulare Corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie*, Mayence (Philipp von Zabern) 2002, XI–336 p. (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abteilung für Universalgeschichte, Beiheft 57).

À l'heureuse différence de tant de publications collectives, notamment de colloques, dont le titre sert souvent d'abri-alibi à des contributions partant un peu dans tous les

sens, ce volume se distingue par une thématique remarquablement centrée, l'imposant à l'attention de tous les historiens curieux du Saint-Empire. Il leur assure en outre par d'amples »rez-de-chaussées« bibliographiques montant souvent jusqu'à mi-page, un précieux moyen d'embrasser la prolifique littérature s'étant développée en la matière depuis une génération. Il y ajoute l'intérêt d'instruire une de ses plus récentes controverses.

Une première partie de l'ouvrage s'attache à l'image du vieil Empire vu par ses contemporains: image cartographique (luxueusement illustrée), littéraire à travers le célèbre Goetz von Berlichingen, et internationale – tour à tour sous des angles français, suédois et (beaucoup moins connus) néerlandais et moscovite. Le pendant italien de la section, dû à M. SCHNETTGER, éditeur du livre et lui même pionier en la matière, va au-delà de l'histoire de la pensée politique, en offrant une remarquable introduction à l'histoire institutionnelle de l'Italie impériale, si longtemps délaissée à hauteur de l'époque moderne.

La seconde section du livre procède à un tour d'horizon historiographique, en quatre volets judicieusement choisis, allant – côté germanique – des interprétations petit-allemandes d'un Treitschke, très hostile à l'ancien Empire, et d'un Erdmannsdörffer, plus nuancé, à la vision grand-allemande très idéalisée de l'Autrichien Srbik. Place est ensuite faite à la littérature historique des deux grands voisins de l'Empire. Une contribution polonoise souligne que celui-ci était politiquement trop faible pour motiver vraiment sur son flanc Est une attention s'étant focalisée sur ses membres les plus impliqués dans les affaires polonaises (Autriche, Prusse et Saxe). En tant que tel, l'Empire a donc été principalement vu par les Polonais comme espace culturel et religieux. D'un point de vue constitutionnel, il y aurait pourtant eu matière à une approche comparative intéressante entre le système monarcho-aristocratique de l'Empire et l'insolite République royale et nobiliaire polonaise. L'auteur fait rapidement allusion à certains parallèles établis en ce sens, mais sans qu'on sache vraiment s'il en dit trop peu, ou s'il y a trop peu à en dire.

L'unique article du livre dû à une plume française, celle particulièrement qualifiée de C. DUHAMELLE, arrive pour notre pays à la conclusion voisine, que le Saint-Empire est resté dans une large mesure une *terra incognita* et un »angle mort« de notre historiographie. Imprégnée de notre longue tradition d'Etat-Nation, celle-ci a longtemps rejoint là sans autre forme de procès les jugements négatifs de l'historiographie prusso-petit-allemande, quitte à se réjouir en patriotique ironie de l'image même d'impuissance déplorée par celle-là ... À ceci sont venus s'ajouter chez nous un primat d'histoire »sociale«, peu favorable à une problématique d'apparence politico-institutionnelle aussi sèche que celle de l'Empire, et enfin – pour d'évidentes raisons politiques – une certaine fuite névralgique entourant tout ce qui touche à l'identité nationale de nos voisins. Les temps ont cependant changé depuis une génération. À partir d'une approche principalement religieuse (cf. Vogler, Châtellier, François, Chaix, Duhamelle ...), la contribution française à l'historiographie impériale n'a cessé de s'élargir, jusqu'au champ du social et du socio-politique, bien qu'avec un certain retard dans l'ordre proprement institutionnel, plus familier à la *Rechtsgeschichte* de nos voisins.

Et c'est précisément dans l'ordre institutionnel que s'inscrit, en forme contradictoire, la dernière partie de l'ouvrage. Une subtile contribution sur l'importance du symbolisme et de la mise-en-scène cérémonielle dans la vie publique de l'Empire retiendra l'attention, encore que sa démarche la conduise à faire un peu bon marché des réalités politiques sous-jacentes au jeu des symboles: tendre à réduire les décisions de la justice impériale à des sortes d'actes *honoris causa* pratiquement inapplicables sans l'accord des intéressés (p. 245) répond certes à une opinion reçue, mais beaucoup moins à la réalité des faits ... Beaucoup plus largement problématiques, voire polémiques apparaîtront les contributions de G. SCHMIDT et H. SCHILLING, poursuivant une discussion, déjà ouverte entre eux par leurs travaux et dans la »Historische Zeitschrift«, sur la définition constitutionnelle de l'ancien Reich aux Temps modernes: simple *système* de droit ou véritable *État*, et dans l'un ou l'autre cas, de quelle espèce?

G. Schmidt rappelle que jusqu'à la période révolutionnaire le vieil Empire fut bien considéré par ses ressortissants comme étant l'»État allemand« (»daß das Reich ... der deutsche Gesamtstaat war«, p. 251–252). Et comment, en effet, aurait-on pu contester caractère d'État à un ensemble géopolitique qui comportait un exécutif, votait des lois, rendait la justice, mobilisait des troupes, levait des taxes etc. À la fin du XVI^e siècle, est-il indiqué au passage, en opportun démenti au caractère »déclamatoire« souvent prêté aux décisions impériales, 80% des contributions matriculaires étaient *effectivement* encaissées (p. 256). Considérant par ailleurs que les même les »vraies« monarchies modernes, y compris la française, conservaient à des degrés divers des éléments archaïques, l'auteur entend relativiser la portée devenue historiographiquement sacro-sainte du *Sonderweg* allemand (p. 270–272). En en donnant acte à G. Schmidt, on sera peut-être plus réservé sur l'étiquetage de *komplementärer Reichs-Staat* par lequel il entend qualifier l'Empire. Comme il arrive souvent des termes que nos voisins nous empruntent, en les entendant à leur manière, le mot nous apparaît en tout cas difficile à traduire, d'autant que la définition qu'en donne son inventeur ne va pas sans quelques flottements, ici par référence de la pluralité des sources de pouvoir dans l'Empire (p. 269), ailleurs par référence à ce que nous appellerions aujourd'hui (en »euro-vocabulaire«) la subsidiarité de ses fonctions (p. 275). A tout prendre on pourra trouver que l'expression d'État composé (*zusammengesetzter Staat*) de J. St. Pütter avait dit les choses plus simplement.

À l'encontre de l'»État complémentaire« de G. Schmidt, H. Schilling définit l'Empire d'une manière qu'on trouvera au choix nuancée, ou trop encombrante pour être très convaincante, soit – en titre même de sa contribution – comme »Système partiellement modernisé, en tant que partiellement adapté aux formes constitutives de l'État moderne dans les territoires [allemands] et dans les États européens voisins« (sic). S'agissant du terme de système, déjà utilisé par V. Press et bien d'autres, H. Schilling peut à bon droit souligner que les textes impériaux en font largement usage (p. 284), mais sans qu'on puisse en inférer l'absence d'État, que cet auteur vise à soutenir.

H. Schilling n'entend certes pas dénier tout rôle aux institutions impériales, mais il leur dénie qualité étatique du fait de leur insuffisante efficacité. Le critère de cette »fehlende Staatlichkeit« (p. 287) apparaît subjectivement gradué, contraignant l'auteur à des pétitions de principe elliptiques, selon lesquelles par exemple l'Empire n'aurait pas eu de politique étrangère d'État »au sens propre« (*im eigentlichen Sinne*), ni »au sens vrai« (*im echten Sinne*) une véritable politique économique, – au titre de laquelle il va jusqu'à citer son absence dans le domaine colonial: personne n'aurait certes jamais songé à attendre le vieil Empire sur ce terrain! Mais toute cette démarche revient à identifier État à État-puissance et à État »moderne«. N'y aurait-il donc pas eu d'États dans l'Europe médiévale? Beaucoup admettront qu'une condition suffisante en fut remplie par l'existence d'institutions d'autorité publique telles qu'en avait sans conteste conservées le Saint-Empire?

À titre institutionnel, il est vrai, aucune analyse ne pourra jamais dénouer l'ambiguité d'un corps ayant pareillement entremêlé droit public interne et droit des gens, et éludé d'en hiérarchiser les éléments, en posant l'axiome décisif *Reichs- (Bundes-) Recht bricht Landesrecht* des constitutions allemandes ultérieures? De ce fait, certains des échanges de vue rapportés illustrent la relative vanité de confrontations formalistes s'apparentant à celles sur le sexe des anges. Le débat dure en l'espèce depuis plusieurs siècles, ayant au passage désespéré un Pufendorf, jusqu'à ce que la réponse la plus sage lui ait été apportée par le positivisme d'un J. J. Moser: *Deutschland wird auf deutsch regiert*. La formule est souvent citée, y compris dans le présent débat (p. 252), mais sans y avoir vraiment fait école ...

L'ouvrage s'achève par une contribution hardie de J. Burckhardt proposant d'envisager l'Empire comme un modèle européen moins attardé (*verspätet*) que trop précoce (*verfrüht*) ... L'inversion brave quelque peu une sage mise en garde envers toute historiographie »téléologique« énoncée plus haut par G. Schmidt, mais cette conclusion ouverte accède en

substance à sa qualification »étatique« (voire *nationalstaatlich* et/ou *komplementär*) de l'Empire (p. 300–301) On se gardera bien ici de l'en blâmer, tout en relativisant l'intérêt d'approches terminologiques scolastiques?

Jean-François NOËL, Paris

Rosine LAMBIN, Femmes de paix. La coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France 1520–1630, Paris (L'Harmattan) 2003, 506 S. (Logiques historiques).

Lambin setzt sich in ihrer umfangreichen Studie das Ziel, den bislang nicht explizit thematisierten Beitrag von Frauen aus dem französischen Hochadel zur Diskussion um religiöse Toleranz zu erforschen. Sich auf publizierte Quellen und auf die Standardwerke von Lecler und Leonard als Leitfaden stützend, zeichnet sie in einer Kombination von chronologischer Erzählung und problemorientierter Darstellung die Verwicklung der adeligen Frauen in die theologisch-politische Diskussion um die Koexistenz der Konfessionen in Frankreich zwischen 1520 und 1630 nach.

Bei den »femmes de paix« handelt es sich um einige wenige große Gestalten des französischen Hochadels bzw. um Angehörige des Königshauses: die Humanistin und Mäzenin Margarethe von Navarra, Jeanne d'Albret, Renée de France, Katharina und Maria von Medici, Anne d'Este, Margarethe von Valois, Elisabeth von Frankreich und Gabrielle d'Estrées, um die wichtigsten zu nennen.

Es liegt damit eine Geschichte der Ausbreitung der Reformation und der Religionskriege in Frankreich aus einer konsequent an den weiblichen Akteuren ausgerichteten Perspektive vor, die mit der ersten Rezeption protestantischer Ideen in den humanistischen Kreisen von Meaux und um Margarethe von Navarra einsetzt und bis zur endgültigen Ausschaltung der politischen Organisation der Hugenotten durch Richelieu reicht. Lambin unterscheidet mehrere Phasen der Toleranzdiskussion unter den Damen des Hochadels, die im wesentlichen mit der Entwicklung des Calvinismus in Frankreich übereinstimmen: eine »humanistische« Phase etwa zwischen 1520 und 1560 war gekennzeichnet durch das Wirken der Margarethe von Navarra, die, mit dem neuen Glauben sympathisierend, Anhänger der Lehre Luthers protegierte und auch schützte. Ihr Wirken prägte eine ganze Generation, die sich an ihrem Mäzenatentum wie auch an ihrer persönlichen Glaubenshaltung orientierte. Es gab jedoch nur wenige offene Bekennnisse zur Reformation in dieser »Gruppe der Humanistinnen« (S. 39–44).

Zwischen 1560 und 1590 ist auch unter den Frauen die Parteinahme für eine der Konfessionen und die anschließende Verhärtung der Fronten sowie die Entstehung einer Partei des »dritten Weges« zu beobachten. Die Frauen des Adels waren z. T. massiv in die Religionskriege verwickelt. Der Dialog über Toleranz und Glaubensfreiheit wurde in erster Linie ein politischer Dialog. Zahlreiche hochadlige Damen nahmen in den *Guerres de Religion*, in deren Mittelpunkt Katharina von Medici stand, einen Akteursstatus ein und unterstützten die jeweilige Haltung ihrer Familien. In den Jahren nach 1598 ging der Einfluß der hochadligen Damen deutlich zurück, und sie spielten keine Rolle mehr in den Kämpfen zwischen Krone und Hugenotten seit 1626. An die Stelle der öffentlichen Parteinahme trat im 17. Jh. eine starke, nach innen gewendete Frömmigkeit bei den Protestantinnen, die auf katholischer Seite die gleiche Frömmigkeit gepaart mit dem Wunsch nach friedlicher Bekehrung der Hugenotten gegenüberstand.

Was dem Buch in den Augen des Rezensenten fehlt, ist eine straffere Gliederung. Unzählige Stimmen kommen zu Wort, ohne daß der Leser einen wirklichen roten Faden und eine These findet, an denen man sich orientieren könnte. Nur die Nichtbeachtung der Rolle der Frauen in der Toleranzdiskussion aus Ausgangspunkt zu nehmen, um am Ende zu konstatieren, die adeligen Frauen »font [...] partie intégrante de l'histoire de la tolérance au siècle